



Rupture contrat embauche salarié

Par **Floyd loyd**, le **07/10/2019** à **22:14**

Bonjour,

Je souhaite avoir un avis sur une rupture de contrat d'embauche cdi sans période essais mentionnée. En effet, la société me demande de payer un dédommagement, sachant que j'ai résilié le contrat un mois avant le début.

Je réside en Allemagne l'entreprise est située en Belgique sachant que le contrat final ne contient pas un bonus proposé et signé dans la promesse d'embauche. Ce qui peut-être faire éclater le contrat en raison d'un vice de forme.

Le montant demandé dans le courrier correspond à une semaine de travail en brut écrit explicitement... dois-je payer le brut ou le net si je devais le faire ? Car en effet aucune mention du net

Aucune mention liée à la résiliation du contrat ou le paiement d'une quelconque indemnité n'est mentionnée dans le contrat.

Merci pour votre avis et aide.

Par **morobar**, le **08/10/2019** à **06:48**

Bonjour,

Le droit allemand pour un résident belge ou inversement, ce n'est pas l'objet d'un site juridique français.